Cahier des charges – Pôle Espoir Territorial (PET)

Item	Contenu
Dénomination structure	Pôle Espoir Territorial (PET)
Procédure de candidature	Candidature en ligne / Audit
Entité fédérale porteuse	Ligue / Comité Départemental / Club
Profil du responsable	Professionnel CTF / CTS
	Niveau de diplôme DE
	30 à 50 % ETP
Gouvernance / Comité de pilotage et lien	Responsable de la structure
avec la DTN	Responsable des PET (programme 36)
	Président de la Ligue
	Président club si nécessaire
	Directeur du Creps si nécessaire
Rôle du responsable	Gestion de la structure :
	- Assurer le recrutement en lien avec le CTR / CTF responsable perf, utilisation des outils adminstratifs (PSQS).
	- Organiser le projet sportif :
	1- Assurer l'accessibilité des installations sportives (réservation, mise à disposition).
	2- Manager l'encadrement (proposition du staff en relation avec l'objet du pôle et le niveau des athlètes,
	faire vivre et respecter le programme pédagogique fédéral).
	- Gérer le programme de compétitions en relation avec le club et l'entraîneur historique.
	- Assurer le suivi socio-scolaire (aménagements horaires, relations avec le prof EPS, le responsable de la
	SSS, du CPE).
	- Assurer une relation avec les parents.
	- Suivi de la vie des athlètes (Prof Principal, CPE) dont internat ou familles d'accueil
	- Gérer le suivi médical (CREPS et réseau, et centre medico sportif).
	- Suivi santé mentale des sportifs
	- Formation sportive et citoyenne
	- Participer à l'évaluation annuelle du site avec le comité de pilotage.
	- Participer, autant que faire se peut, à toute invitation de la DTN à visée de coordination nationale ou
	formation professionnelle continue.
	-Favoriser l'accueil sur site d'actions spécifiques en tant que centre de ressources techniques et de
	détection.
Qualité des entraîneurs	Entraîneur diplômé d'un CQP à minima ou diplome équivalent (permettant une rémunération).
	Compétences attendues :
	- Capacité à accompagner des athlètes en formation.
	- Maîtriser les facteurs spécifiques liés au public suivi (adolescents).
	- Etre en capacité d'orienter les athlètes avec une projection à long terme en fonction des qualités
	physiques et mentales. (Prévoirs des outils et formations internes).
	- Travailler en équipe et suivre les programmes pédagogiques fédéraux.

Quantité d'entraînement / volumes	Entre 10 et 12h / semaine, 36 semaines / an
hebdomadaire et annuel	
Apprendre à être athlète dans	Entre 20 et 40 h de formation / an
l'environnement fédéral	
Effectif athlètes	Au moins 9 athlètes et au moins 3 athlètes par groupe pluridisciplinaire (Vitesse-detente / endurance /
	lancers / sauts)
Infrastructures	Equipements sportifs :
iiii asti uctui es	- Piste synthétique et aires de concours en rapport avec les spécialités ouvertes
	- Salle de musculation équipée avec barres libres, des appareils analytiques, du matériel de RF et proprio
	(swissball, MB, waffs)
	- Parcours natures et côtes
	- Dans la mesure du possible, une installation couverte (du gymnase à la piste couverte)
Financements	Structures porteuses (Ligues, CD, clubs) avec partenaires locaux si possible
Médical	La strucure doit pouvoir s'appuyer sur les réseaux local (medecin / kinés) cf Centres medicaux sportif
Medical	La structure doit pouvoir s'appuyer sur les reseaux local (medecin / kines) et centres medicaux sportir
Condition de vie des athlètes	Externat
	Internat pour les sportifs à plus de 20 km ou famille d'accueil
Facteur clé	Orientation et détection des potentiels, apprendre à être athlète engagé dans sa pratique
Objectifs de formation sportive	1 - PEDAGOGIQUES
	Elle a pour vocation la formation à l'apprentissage de l'entrainement structuré et régulier :
	"s'entrainer à s'entrainer".
	Se connaitre, connaitre les règles de l'entraînement et de la compétition.
	2 - RESULTATS SPORTIFS
	Pas d'évaluation à court terme mais il est attendu que la transformation du potentiel se traduise par :
	- un rapprochement vers les critères de la liste
	ESPOIR.
	- l'atteinte de la finale nationale de sa catégorie.
Catégories concernées	De MI1 à JU1, de 14 à 18 ans soit 5 années + cas étudiés par la DTN
Parcours socio-scolaire	Collège / Lycée
	Aménagements horaires au moins 3 fois par semaine
	Soutien scolaire (aux devoirs, cours de rattrapage) organisé par le pôle en relation avec les
	établissements partenaires
Critères d'entrée	Phase de développement des potentiels.
ou	Possibilité d'entrée à chaque année d'âge au cours de cette étape (un athlète peut entrer en MI1, MI2,CA1,
Statut sportif attendu	CA2 et JU1).
	Les règles sont :
	- être licencié FFA et être français,
	- athlètes ayant réalisés les critères de mise en liste ESPOIR,

	- athlètes à potentiels identifiés par le responsable de la structure sur la base d'une grille de performance
	donnée par la DTN et de critères spécifiques à la discipline pratiquée.
Critères de maintien	Même s'il s'agit de l'étape de l'expérimentation des potentiels, le responsable de la structure appréciera
&	pour chaque athlète :
accompagnement du parcours	- Sa progression au regard du critère de mise en liste ESPOIR
	- Son engagement dans le projet de performance
	- Sa capacité à mener correctement son double projet
	- D'autres éléments de contexte
Orientation vers Pôles Espoir Nat / vers	L'architecture des structures du PPF et les transitions entre les structures doivent faire l'objet
Pôles France	systématiquement d'une présentation par le responsable du PET à l'entrée dans le parcours.
	Si, lors de cette première étape, un athlète atteint un niveau qui lui permettrait d'intégrer un Pôle Avenir,
(regard en année N pour année N+1 : le	à minima le critère de mise en liste ESPOIR, alors plusieurs cas de figure seront possibles :
JU1 pour son arrivée en JU2)	1 - soit l'initiative d'intégrer un Pôle Avenir vient de l'athlète qui est désireux de faire évoluer son
	parcours, soit elle vient de la DTN qui l'identifie comme un potentiel et qui juge son projet comme
	pertinent et que c'est le bon moment alors l'orientation peut s'organiser.
	2 - l'athlète souhaite faire évoluer son parcours vers un Pôle Avenir mais la DTN juge que ce n'est pas le
	moment, ou que son niveau est insuffisant alors l'athlète peut rester dans le PET tant qu'il ne quitte pas le
	lycée et qu'il satisfait aux critères de maintien.
	3 - la DTN juge que l'athlète doit, pour poursuivre sa progression, faire évoluer son parcours vers un Pôle
	Avenir mais que de son côté l'athlète ne le désire pas et juge que ce n'est pas le bon moment, alors une
	saison supplémentaire dans le PET pourra lui être accordée. A l'issue de cette saison supplémentaire si
	l'athlète est toujours identifié par la DTN et s'il refuse à nouveau de rejoindre un Pôle Avenir alors le
	maintien dans le PET ne pourra être reconduit.

Cahier des charges – Pôle Avenir (PA)

Item	Contenu
Dénomination structure	Pôle Avenir (PA)
Procédure de candidature	Candidature en ligne / Audit
Entité fédérale porteuse	Ligues, CD, clubs
Profil du responsable	Professionnel CTF (directeur sportif) / CTS
	Niveau de diplôme DES
	50 % ETP
Gouvernance / Comité de pilotage et lien	Responsable de la structure
avec la DTN	Responsable des PA (programme 32)
	Responsable National Avenir de la spé
	Président de la Ligue
	Président club si nécessaire
	Directeur du Creps si nécessaire
Rôle du responsable	Gestion de la structure :
-	- Assurer le recrutement en lien avec le CTR/CTF responsable perf, responsable spé ou son représentant,
	responsable du programme 32. Utilisation des outils adminstratifs (PSQS).
	- Préparation de la rentrée
	- Accueil de la rentrée
	- Organisation du projet sportif:
	1- Accessibilité des installations sportives (réservation, mise à disposition).
	2- Management de l'encadrement (proposition du staff en relation avec l'objet du pôle et le niveau des
	athlètes, faire vivre et respecter le programme pédagogique fédéral).
	3- Suivi de l'entraînement via Playsharp.
	- Gestion du programme de compétitions en relation avec l'entraîneur et suivi des résultats.
	- Debriefing de la saison.
	- Gestion de la préparation mentale en relation avec l'entraîneur
	- Gestion de la récupération
	- Suivi scolaire et universitaire ou professionnel (aménagements, résultats, Parcoursup)
	- Suivi médical (CREPS + réseau)
	- Suivi de la santé mentale des sportifs
	- Formation citoyenne
	- Formation sportive
	- Relations avec le club, l'entraîneur historique
	- Relations avec les parents pour les mineurs
	- Participer à l'évaluation annuelle du site avec le comité de pilotage.
	- Participer, autant que faire se peut, à toute invitation de la DTN à visée de coordination nationale ou
	formation professionnelle continue.
	- Favoriser l'accueil sur site d'actions particulières en tant que centre de ressources techniques et de
	détection.

Qualité des entraîneurs	Entraîneur diplômé d'un CQP à minima + expérience avérée, ou diplome équivalent (permettant une rémunération). Compétences attendues: - Capacité à accompagner des athlètes en équipe de France jeunes. - Maîtrise technique pointue de la spécialité. - Capacité à faire performer avec une vision à plus long terme. - En capacité d'appliquer le programme fédéral proposé et acceptant de travailler en équipe avec un éventuel préparateur physique, un préparateur mental, les intervenants sur l'optimisation de la performance locaux/fédéraux. - Capacité à dégager 50% ETP pour la mise en oeuvre du projet de performance. - Appliquer les directives techniques fournies par le référent de la discipline.
Quantité d'entraînement / volumes	- Assurer une collaboration avec l'entraîneur du PF dans sa spécialité Entre 15 et 20h / semaine
hebdomadaire et annuel	Elitie 13 et 2011 / Semanie
Apprendre à être athlète	Entre 20 et 40 h de formation / an
Effectif athlètes	Au moins 3 par groupe d'entraînement disciplinaire
Infrastructures	Equipements sportifs:
init asti uctui es	 Piste synthétique (400m) et aires de concours en rapport avec les spécialités ouvertes Salle de musculation équipée avec plateau d'haltérophilie, barres libres avec masses en conséquence, des appareils analytiques pour tous les groupes musculaires utiles à la pratique des spécialités proposées, du matériel de RF et proprio (swissball, MB, waffs), accéléromètres Parcours natures et côtes à proximité Installations couvertes en relation avec les disciplines proposées ou météo extrêmement clémente pour s'entraîner en extérieur toute l'année
Financements	Structures porteuses + DTN ANS Accession + partenaires locaux si possible
Médical	Si structure à proximité d'un CREPS (département médical CREPS) + réseau Médecin, podo, dentiste, kiné, ostéo, diététicien nutritionniste, Si structure distante d'un CREPS, mise en œuvre du réseau médical local validé par le médecin ligue et FFA
Condition de vie des athlètes	Externat Internat spécifique prenant en compte le double projet et la spécificité des publics accueillis.
Facteur clé	Apprendre à s'entraîner de manière intensive pour performer Maîtrise des environnements institutionnels fédéral et international Maîtrise des champs relatifs à la vie d'un sportif de haut niveau et de son environnement
Objectifs de formation sportive	Partager la responsabilité de son projet de performance. Maîtriser les règles de l'entraînement (participer à l'élaboration du programme d'entraînement, surveillance de la charge d'entraînement et de sa capacité à récupérer (ressenti + Play Sharp). Maîtriser les règles de la compétition (avant/briefing, pendant/gestion et approche compétitive et après/débriefing), Autonomie de fonctionnement en conduite accompagnée. Finalité du résultat sportif: podium national de sa catégorie d'âge et sélection internationale
Catégories concernées	de CA1 à ES3 de 16 à 22 ans

Parcours socio-scolaire	Lycée / études supérieures ou apprentissage ou monde professionnel. Aménagement de l'emploi du temps permettant de s'entraîner selon le volume horaire requis et de
	recupérer (fin de l'entraînement à 19h max)
	Soutien scolaire (aux devoirs, cours de rattrapage) organisé par le pôle en relation avec les
	établissements partenaires
Critères d'entrée	Possibilité d'entrée à chaque année d'âge au cours de cette étape (un athlète peut entrer en CA1, CA2, JU1,
ou	JU2, ES1, ES2, ES3).
Statut sportif attendu	Les règles sont :
-	- être licencié FFA et être
	français
	- athlètes ayant réalisés à minima les critères de mise en liste ESPOIR
Critères de maintien	Le maintien est conditionné à la progression de l'athlète et à son inscription à minima sur la liste ESPOIR.
&	Des exceptions seront possibles (type blessure), sous réserve d'une validation en commission, liée avant
accompagnement du parcours	tout à l'analyse de la progression de l'athlète.
	Par ailleurs, le responsable de la structure appréciera pour chaque athlète :
	- Sa capacité à mener son double projet
	- Son engagement dans son projet de performance
	- Son autonomisation
	En cas de non réalisation par un athlète des critères précédents, il conviendra que le responsable du PA et la DTN accompagnent sa sortie de structure pour que la continuité du parcours se déroule au mieux.
Orientation vers Pôles Espoir Nat / vers	L'architecture des structures du PPF et les transitions entre les structures doivent faire l'objet
Pôles France	systématiquement d'une présentation par le responsable du PA à l'entrée dans le parcours.
	Si, lors de cette deuxième étape, un athlète atteint un niveau qui lui permettrait d'intégrer un Pôle France, à
(regard en année N pour année N+1 : le JU1	minima la réalisation du critère de mise en liste RELEVE, alors plusieurs cas de figure seront possibles :
pour son arrivée en JU2)	1 - soit l'initiative vient de l'athlète qui est désireux de faire évoluer son parcours vers un Pôle France, soit
	l'initiative vient de la DTN qui l'identifie comme un potentiel et qui juge son projet comme pertinent et que
	c'est le bon moment de changer de structure alors l'orientation peut s'organiser.
	2 - l'athlète souhaite faire évoluer son parcours vers un Pôle France mais la DTN juge que ce n'est pas le
	moment, ou que son niveau est insuffisant alors l'athlète peut rester dans le PA tant qu'il satisfait aux
	critères de maintien.
	3 - la DTN juge que l'athlète doit, pour poursuivre sa progression, faire évoluer son parcours vers un Pôle
	France mais que de son côté l'athlète ne le désire pas et juge que ce n'est pas le bon moment, alors une
	saison supplémentaire dans le PA pourra être accordée. A l'issue de cette saison supplémentaire si l'athlète
	est toujours identifié par la DTN et s'il refuse à nouveau de rejoindre un Pôle France alors le maintien dans
	le PA ne pourra être reconduit.

Cahier des charges – Pôle France (PF)

Item	Contenu
Dénomination structure	Pôle France (PF)
Procédure de candidature	DTN sur proposition des référents des spécialités
Entité fédérale porteuse	FFA
Profil du responsable	Professionnel CTN ou employé FFA
-	Niveau de diplôme DES
	100 % temps de travail dont entraînement
Gouvernance / Comité de pilotage et lien	Responsable de la structure
avec la DTN	Responsable des PF
	Responsable National de la spé
	Président FFA
	Président du club si nécessaire
	Président de la Ligue si nécessaire
	Directeur du Creps si nécessaire
Rôle du responsable	Gestion de la structure :
•	- Recrutement en lien le responsable de spé , les responsables du programme 32 et 28. Utilisation des
	outils adminstratifs (PSQS).
	- Préparation de la rentrée
	- Accueil de la rentrée
	- Organisation du projet sportif:
	1-Accessibilité des installations sportives (réservation, mise à disposition).
	2-Management de l'encadrement (proposition du staff en relation avec l'objet du pôle et le niveau des
	athlètes).
	3-Suivi de l'entraînement via Playsharp.
	- Gestion du programme de compétitions en relation avec l'entraîneur et suivi des résultats.
	-Debirefing saison.
	- Management des acteurs du projet de performance et sa mise en oeuvre:
	1-Suivi scolaire et universitaire ou professionnel (aménagements, résultats, Parcoursup)
	2-Suivi médical (CREPS + réseau)
	3- mobilisation d'autres ressources et prestataires pour optimiser les résultats sportifs attendus.
	- Suivi de la santé mentale des sportifs
	- Formation citoyenne
	- Relations avec le club, l'entraîneur historique
	-Assurer un lien permanent avec les Pôles Espoir nationaux (Pôles Avenir).
	- Participer à l'évaluation annuelle du site avec le comité de pilotage.
	- Participer, autant que faire se peut, à toute invitation de la DTN à visée de coordination nationale ou
	formation professionnelle continue.
	-Favoriser l'accueil sur site d'actions particulières en tany que centre de ressources techniques et
	d'accueil des SHN.

Qualité des entraîneurs	Entraîneur diplômé d'un DES ou CTS + expérience avérée, ou diplome équivalent (permettant une
quante des entrameurs	rémunération).
	Compétences attendues :
	- Capacité à accompagner des athlètes en équipe de France jeunes et sénior.
	- Maîtrise technique pointue de la spécialité et des facteurs limitants de la haute performance.
	- Capacité à manager un projet de performance avec une équipe pluridisciplinaire.
	-100% ETP
	- Conseil et mentorat auprès des entraîneurs PE/PA des spécialités et groupes d'entraînement.
Quantité d'entraînement / volumes	20 heures / semaine toute l'année
hebdomadaire et annuel	
Apprendre à être athlète	entre 20 et 40 h par an sur le projet sportif / projet de carrière
Effectif athlètes	Etude au cas par cas
	Pas d'effectif minimum mais l'athlète d'un PF doit pouvoir disposer d'une émulation, d'un groupe d'au
	moins 2 à 3 individus dans la même famille de disciplines. L'effectif maximum est donné par l'entraîneur
Infrastructures	Equipements sportifs:
	- Piste synthétique (400m) et aires de concours en rapport avec les options ouvertes
	- Salle de musculation équipée avec plateau d'haltérophilie, barres libres avec masses en conséquence,
	des appareils analytiques pour tous les groupes musculaires utiles à la pratiques des spécialités
	proposées, du matériel de RF et proprio (swissball, MB, waffs), 1080 pour sprint haies relais et sauts,
	accéléromètres
	- Parcours natures et côtes à proximité
	- Installations couvertes en relation avec les disciplines proposées ou météo extrêmement clémente pour
	s'entraîner en extérieur toute l'année
Financements	FFA (ANS et fonds propres)
Médical	CREPS ou réseau grand INSEP + réseau
	Médecin, podo, dentiste, kiné, ostéo, diététicien nutritionniste, psychologue
Condition de vie des athlètes	Externat
	Internat spécifique prenant en compte le double projet et la spécificité des publics accueillis.
	Accès au parc immobilier permettant l'émancipation des athlètes à l'entrée en études supérieures
Facteur clé	Apprendre à gagner le jour J
	Projet sportif au coeur du projet de vie
	Appropriation du projet sportif par l'athlète, autonomie et singularisation de sa pratique.
Objectifs de formation sportive	Partager la responsabilité de son projet de performance.
	Maîtriser les règles de l'entraînement (participer à l'élaboration du programme d'entraînement,
	surveillance de la charge d'entraînement et de sa capacité à récupération (ressenti + Play Sharp).
	Maîtrise des satellites de la performance (hygiène de vie, sommeil, nutrition, soins santé mentale /
	équilibre de vie).
	Maîtriser les règles de la compétition (avant/briefing, pendant/gestion et approche compétitive et
	après/débriefing) nationales et surtout internationales (règles de sélection). Autonomie de

	fonctionnement avec son coach sur le siège passager.
	Finalité du résultat sportif: Finaliste EDF jeunes et sélection EDF Sénior.
Catégories concernées	à partir de JU2 ou Relève sous conditions
Parcours socio-scolaire	Etudes supérieures ou monde professionnel dont athlé pro
	Dispositif d'aide organisé en fonction des contraintes sportives
Critères d'entrée	Possibilité d'entrée à partir de la catégorie JU2 soit 19 ans.
ou	Les règles sont :
Statut sportif attendu	- être licencié FFA et être
	français
	- athlètes ayant réalisés les critères de mise en liste RELEVE à minima pour les - de 25 ans
	- athlètes ayant réalisés les critères de mise en liste SENIOR pour les + de 25 ans
Critères de maintien	Le maintien est conditionné à la progression et à l'inscription sur une des listes de HN.
&	Les athlètes internationaux et inscrits sur la liste "collectif national" pourront faire l'objet d'un maintien
accompagnement du parcours	dans la structure si le projet du sportif s'agrège au projet de performance fédéral (relayeur par exemple)
	Des exceptions possibles (type blessure), sous réserve d'une discussion et validation en commission, liée
	avant tout à l'analyse de la progression de l'athlète.
Critères de sortie	Sortie progressive du couloir de performance et loin des standards d'accession aux équipes de France
	U23 et senior.
	Insuffisances constatées autour de l'autonomie et de la responsabilisation de l'athlète dans son projet.
	Il conviendra que le responsable du PF et la DTN accompagnent la sortie de structure pour que la
	continuité du parcours se déroule au mieux.